

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 27/02/09

L'an deux mil neuf, le 27 février, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sur la convocation et sous la présidence de Monsieur FOURNIOL Olivier, Maire.

Date de la convocation : le 19 février 2009

Présents : FOURNIOL Olivier – THEOULE Jacques – GIRAUD Jean Marc – HILAIRE Laurent – VEAU Eric – MARSAL Odile – PHILIBERT Monique – VERON Stéphanie - NURY Denise

Excusé : COURTIAL Claude qui a donné procuration à Mme Denise Nury.

M. le Maire énonce l'essentiel du procès verbal concernant la réunion du conseil municipal en date du 30 janvier 2009, le procès verbal est adopté à l'unanimité après rectification d'une erreur de frappe.

### **Délibérations**

Pour la première délibération relative à l'autorisation donnée par le conseil au maire pour lui permettre de déposer le permis de construire une discussion s'installe à propos de l'intitulé du projet.

Il est décidé de remplacer l'intitulé, « salle socioculturelle » par « salle socioculturelle et de restauration scolaire »

### **Agrandissement et aménagement salle socioculturelle et de restauration scolaire.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'aménager et d'agrandir la salle socioculturelle afin d'améliorer l'accueil du public et de faciliter l'organisation de manifestation.

Le montant HT du projet est de 249 173.36 € soit 298 011.34 TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le projet, charge M. le Maire de :

- déposer le permis de construire ;
- rechercher le financement maximum.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération pour le montage financier du projet.

### **Objet :Agrandissement et aménagement salle socioculturelle et de restauration scolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'aménager et d'agrandir la salle socioculturelle afin d'améliorer l'accueil du public et de faciliter l'organisation de manifestation.

Le montant HT du projet est de 249 173.36 € soit 298 011.34 TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CAP Territoire 27 500 €

DGE 49 834,67 €

Fonds propres 31 838.96 €

Emprunt 140 000 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte ce plan de financement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La troisième délibération concerne les comptes administratifs et comptes de gestions du budget de l'eau et du budget général.

Il est distribué les présentations générales des budgets accompagnées des détails des recettes et des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les détails sont passés en revus, des explications sont données par M. le Maire sur les éléments essentiels et sur ceux interrogeant le conseil.

Il est à noter pour le budget de l'eau une affectation de 58 876.35 € en investissement sur le budget 2009 et pour le budget général une affectation de 15 893.00 € en investissement et une affectation de 85 321.96 € en fonctionnement reporté sur le budget 2009.

Après présentation des comptes M. le Maire quitte la salle afin que Monique Philibert, doyenne mette au vote les comptes administratifs et comptes de gestions.

#### **Objet: Délibération Approbation du compte de gestion et du compte administratif**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs 2008 pour le budget général et le budget de l'eau-assainissement, et après l'avoir approuvé, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, est donc approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ils sont votés à l'unanimité.

Afin de préparer le budget il est nécessaire de voter le taux des 4 taxes locales.

Un tableau récapitulatif et comparatif avec les communes de la communauté de communes, des communes voisines, les moyennes départementales et nationales.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2009.

#### **Objet : Quatre taxes**

M. le Maire expose les taux notifiés par les Impôts pour les quatre taxes.

Taxe d'habitation 5.5

Taxe foncière bâti 5.17

Taxe foncière non bâti 35.24

Taxe professionnelle 1.74

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte ces taux. Ils sont votés à l'unanimité.

#### **Divers**

##### Vignette transport

M. le Maire indique que pour la prochaine rentrée scolaire le conseil général va faire payer la vignette transport aux élèves du primaire.

Tout enfant désirant emprunter un ramassage scolaire se doit d'avoir cette vignette jusque là gratuite pour les primaires.

Il propose que la commune prenne en charge une partie du coût de cette vignette, le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Des renseignements seront pris d'ici la prochaine réunion du conseil, afin de prévoir les modalités d'application.

### Randonnée équestre

M. le Maire fait part d'un projet de boucle départementale équestre.

Elle emprunterait le sentier de randonnée situé sur la commune entre Intres et La Paille via le village.

Cela permettrait aux chevaux et cavaliers de se restaurer au village.

M. le Maire indique que des précautions devraient être prises afin que le stationnement des chevaux sur la place de la mairie n'engendre pas de nuisance (panneaux de bonne conduite par exemple).

Quelques aménagements de faible importance doivent être réalisés sur le sentier afin de le rendre accessible aux chevaux.

Nous devons prochainement recevoir l'itinéraire afin de le valider.

La séance est levée à 11h45